

Le 11 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 11 août 2025, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

20 personnes sont présentes.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2025-08-122**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 7 juillet et du 15 juillet 2025
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
8. Adoption du règlement numéro 2025-04, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 afin de modifier les usages de la zone C-1 et de créer la zone C-3
9. Autorisation de paiement – règlement d'emprunt numéro 2024-04 – remplacement des conduites sur diverses rues – volet 2
10. Autorisation de paiement – règlement d'emprunt numéro 2024-04 – remplacement des conduites sur diverses rues – volet 2
11. Autorisation de paiement no 5 – construction d'une nouvelle caserne de pompiers, d'un garage des travaux publics et d'abris à abrasifs
12. Autorisation de paiement – règlement d'emprunt numéro 2024-03 relatif au prolongement des services – rue Doucet
13. Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire
14. Financement par crédit-bail d'un camion-citerne neuf
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

Adoptée

4. Adoption des procès-verbaux du 7 juillet et du 15 juillet 2025
2025-08-123

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025 et la séance spéciale du 15 juillet 2025 ont été remises à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu d'approuver et d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 juillet et de la séance spéciale du 15 juillet 2025, tels que rédigés.

Adoptée

5. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

6. Adoption des comptes payés et à payer
2025-08-124

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE la greffière trésorière adjointe certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 377 137,39 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'approuver les dépenses suivantes :
 - La liste des salaires du 29 juin au 2 août 2025 totalisant 191 398,48 \$;
 - La liste des comptes à payer par chèque au 31 juillet 2025 totalisant 78 \$;
 - La liste des prélèvements bancaires au 31 juillet 2025 totalisant 12 655,18 \$;
 - La liste des comptes à payés par paiement directs en date du 31 juillet 2025 au montant de 158 450,32 \$.
 - La liste des dépenses du Centre Richard-Lebeau en date du 31 juillet 2025 totalisant 14 555,41 \$;
- D'en autoriser le paiement par la greffière trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
2025-08-125

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu d'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	MONTANT	RAISON
Association forestière du sud du Québec	130.00 \$	Camp de jour (Atelier éducatif)
Autobus Aston inc.	1 184.24 \$	Camp de jour (Sortie)
Camping Lac des Cyprès	418.00 \$	Camp de jour (Sortie)
Club Fy	1 844.32 \$	Camp de jour (firme d'animation)
La Ballounerie	839.33 \$	Fête national (zone familiale)
Les productions l'imprimure	91.98 \$	Camp de jour (affiches)
Société d'agriculture des Bois-Francis	405.12 \$	Camp de jour (Sortie)
Sécurité de Francheville	1 811.86 \$	Fête nationale (Sécurité)
Softball Québec	240.00 \$	Camp de jour (Atelier éducatif)
Tessier Récréo-parc	724.34 \$	Loisirs (ouverture / fermeture des jeux d'eau)
Visa	172.82 \$	Camp de jour (matériel sportif)
Total dépenses	7 862.01 \$	

Adoptée

8. Adoption du règlement numéro 2025-04, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 afin de modifier les usages de la zone C-1 et de créer la zone C-3 2025-08-126

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 7 juillet 2025, un avis de motion du projet de règlement numéro 2025-04 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-09 de façon à modifier les usages de la zone C-1 et de créer la zone C-3 a été posé;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été envoyé à tous les membres du conseil municipal et que tous les membres présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 2025-04 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 AJOUT DE L'ARTICLE 17.7

L'article 17.7 (Le groupe Énergie, transport et communication) de ce règlement est ajouté par ce qui suit :

Groupe Énergie, transport et communications

Sont de ce groupe les usages à caractère énergétique, de transport et/ou de communications. À titre indicatif et de manière non limitative, sont de ce groupe les usages suivants :

- a) *Énergie* : Transport d'énergie, poste de transformation, réseaux de gaz et d'électricité.
- b) *Transport* : Gare, terminus, transport ferroviaire, transport aérien, gare intermodale, réseau autoroutier.
- c) *Communications* : Réseaux téléphoniques et câblodistribution

ARTICLE 3 MODIFICATION DU TABLEAU 14

Le tableau 14, intitulé « Répartition des zones selon les groupes d'usage principal » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

GROUPE D'USAGE PRINCIPAL	ZONES
Agriculture	A-1, A-2, A-3, A-4 et A-5
Commerce-Récréation	CR-1, CR-2
Commerciale – Habitation-Commerce	C-1, C-2, CV-1 et HC-1, HC-2, HC-3 et HC-4
Habitation	H-1, H-2, H-3, H-5, H-6, H-7, H-8, H-9, H-10, H-11, H-12, H-13, H-14, H-15, H-16, H-17 et H-18
Industrie	I-1, I-4 et I-5
Public et Institution	P-1, P-2, P-3 et P-4
Récréation	R-1, R-2, R-3 et R-4
Villégiature	V-1, V-2, V-3, V-4, V-5 et V-6
Énergie, transport et communication	C-3

ARTICLE 4 MODIFICATION DU TABLEAU 17

Le tableau 17, intitulé « Usages autorisés par zone de l'affectation « Commerce – Habitation-Commerciale » C, CV, HC » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

GROUPE D'USAGE	ZONES							
	C-1	HC-1	C-2	CV-1	HC-2	HC-3	HC-4	C-3
Habitation I		●		●	●	●	●	
Habitation II				●	●	●		
Habitation III				●	●	●		
Habitation IV	●			●	●	●		
Habitation V								
Commerce I	a, e, i, k, m, n, p, u, y	● *	● *	● *	● *	● *		

Commerce II	●	●		a	b, i, k	f, i, k, l,		
Industrie I	n	h	f		a, b, c, f, j			
Industrie II		i			i			
Industrie III					b			
Institution	g	g	g	●	●	b, g	g	
Agriculture I								
Agriculture II								
Agriculture III								
Agriculture IV								
Agriculture V		c, d						
Récréation	a	a	a	a	a	a	a	
Énergie, transport et communication	●	●	●	●	●	●	●	●

ARTICLE 5 MODIFICATION DU TABLEAU 24

Le tableau 24, intitulé « Marges et hauteurs pour les bâtiments principaux selon les zones » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

No de zone	Marge avant	Marge latérale	Marge latérale sur rue	Marge arrière	Nombre étage max	Hauteur max	CES %	COS %
A	9 m	2 m	2 m	6 m	3	11 m	0,3	0,6
CR	6 m	2 m	2 m	4,5 m	2	10 m	0,5	1
C	6 m	2 m	6 m	2 m	2	10 m	0,5	1,0
C-1	6 m	2 m	6 m	6 m	5	20 m	0,5	2,5
HC	6 m	2 m	5 m	6 m	2	10 m	0,4	0,8
HC-3	5 m	2 m	5 m	3 m	5	20 m	0,5	2,5
CV	2 m	2 m	5 m	6 m	2	10 m	0,6	1,2
I	5 m	5 m	5 m	5 m	3	12,5 m	0,6	1,2
P	10 m	5 m	5 m	5 m	2	10 m		
R	6 m	2 m	5 m	5 m	2	10 m		
V	6 m	2 m	5 m	6 m	2	7,7 m	0,3	0,6
V-1	6 m	2 m	5 m	6 m	1	7,5 m	0,3	

ARTICLE 6 MODIFICATION DE L'ANNEXE I

Modifier l'Annexe I – Annexe cartographique – plan de zonage, en y incluant l'annexe A du présent projet de règlement.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adoptée

9. Autorisation de paiement – règlement d'emprunt numéro 2024-04 – remplacement des conduites sur diverses rues – volet 2 2025-08-127

CONSIDÉRANT qu'en date du 16 mai 2024, le ministère des affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2024-04 relatif au remplacement des conduites sur diverses rues – volet 2, pour un emprunt de 15 152 268 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un emprunt temporaire au montant de 15 152 268 \$ et portant intérêt au taux de 6.85 % auprès de la Banque nationale du Canada afin de défrayer les dépenses relatives audit règlement;

CONSIDÉRANT la demande de paiement de Groupe Colas au coût de 420 248,45 \$, taxes incluses, pour la libération de la retenue de 5% afin de donner suite à la réception provisoire des travaux effectués;

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement de Benoît Yvon, ingénieur chez Stantec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu de procéder au paiement du décompte progressif numéro 8 au montant de 420 248,45 \$, taxes incluses.

Adoptée

**10. Autorisation de paiement – règlement d'emprunt numéro 2024-04 – remplacement des conduites sur diverses rues – volet 2
2025-08-128**

CONSIDÉRANT qu'en date du 16 mai 2024, le ministère des affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2024-04 relatif au remplacement des conduites sur diverses rues – volet 2, pour un emprunt de 15 152 268 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un emprunt temporaire au montant de 15 152 268 \$ et portant intérêt au taux de 6,85 % auprès de la Banque nationale du Canada afin de défrayer les dépenses relatives audit règlement;

CONSIDÉRANT la demande de paiement de Groupe Colas au coût de 115 010,06 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement de Benoît Yvon, ingénieur chez Stantec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de procéder au paiement du décompte progressif numéro 9 au montant de 115 010,06 \$, taxes incluses.

Adoptée

**11. Autorisation de paiement no 5 – construction d'une nouvelle caserne de pompiers, d'un garage des travaux publics et d'abris à abrasifs
2025-08-129**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a entrepris la construction d'une nouvelle caserne des pompiers, d'un garage des travaux publics et d'abris à abrasifs;

CONSIDÉRANT la facture de Pépin et Fortin Construction pour le paiement numéro 5 au montant de 1 088 517,42 \$, taxes incluses et incluant une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au paiement de ladite facture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu de procéder au paiement numéro 5 au montant de 1 088 517,42 \$, taxes incluses.

Adoptée

12. Autorisation de paiement – règlement d'emprunt numéro 2024-03 relatif au prolongement des services – rue Doucet
2025-08-130

CONSIDÉRANT qu'en date du 1^{er} mai 2024, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2024-03 relatif au prolongement des services du réseau de distribution d'eau potable et d'égout sanitaire, pour un emprunt de 699 400 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un emprunt temporaire au montant de 699 400 \$ et portant intérêt au taux de 7.05% auprès de la Banque nationale du Canada afin de défrayer les dépenses relatives audit règlement;

CONSIDÉRANT la facture de Groupe Colas au montant de 118 083,96 \$, taxes incluses, correspondant au décompte progressif numéro 3;

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement de Marc-Olivier Jutras, ingénieur chez WSP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu de procéder au paiement de la facture de Groupe Colas, à titre de 3^e décompte progressif au montant de 118 083,96 \$, taxes incluses.

Adoptée

13. Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire
2025-08-131

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées

et respectent le code de la route), réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025.

Adoptée

14. Financement par crédit-bail d'un camion-citerne neuf
2025-08-132

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite acquérir un camion-citerne neuf de marque Freightliner 2024, modèle M2-106, au coût de 503 675 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet le crédit-bailleur sera la Banque Royale du Canada comme locateur contractuel à un taux de 4,81 %, fixe, pour 60 versements de 9 423,40 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le Crédit municipal & Manufacturier Rexcap inc., agit comme agent/courtier de la Banque Royale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'obtenir un crédit-bail auprès de Banque Royale du Canada un taux de 4,81 % fixe, pour 60 versements de 9 423,40 \$, taxes en sus;
- Que le maire Laurent Marcotte et la directrice générale Galina Papantcheva soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Adoptée

15. Période de questions

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

16. Levée de l'assemblée
2025-08-133

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 03.

Laurent Marcotte, maire

Galina Papantcheva, directrice générale